

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD178

présenté par
Mme Violland, rapporteure

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« a) *bis* Au début du deuxième alinéa, le mot : « article », est remplacé par la référence : « I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.